

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au grefé / ROÇU 10

Réservé au Moniteur belge



19 FEV. 2019

au greñe du tribunal de l'antreprise francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0719 382 979

Dénomination

(en entier): AYHAN PHOTOGRAPHY (en abrégé): AYHAN PHOTOGRAPHY

Forme juridique : Société en commandite simple

Adresse complète du siège : Rue de Locht 54 - 1030 Bruxelles

<u>Objet de l'acte</u>: PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2019

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Madame Sema TEKIN en tant que commanditaire à compter du 25/01/2019.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité la nomination de Madame Sema TEKIN en tant que commanditée à compter du 25/01/2019.

Le mandat est à titre gratuit.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Özdemir Berat en tant que commanditaire à compter du 25/01/2019.

Les 10 parts sociales de Monsieur Ayhan Ugur Gündüz seront transféré chez Monsieur Özdemir Berat.

La nouvelle répartition des parts sociales est comme suite :

80 parts sociales à Mr Ayhan Ugur Gündüz (commanditée)

10 parts sociales à Mme Sema TEKIN (commanditée)

10 parts sociales à Mr Özdemir Berat (commanditaire)

Ayhan Ugur Gündüz Gérant

Sema TEKIN Gérante

Ozdemir Berat Commanditaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).